

**LA PROMOTION DU POURGHÈRE COMME OUTIL DE LUTTE CONTRE
LA DÉSERTIFICATION ET FACTEUR DE CRÉATION D'EMPLOIS POUR
LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

*Secrétariat Technique Permanent du Cadre Institutionnel de la Gestion des Questions
Environnementales en collaboration avec le Groupe de Coordination des Zones
Arides/Mali et le Conseil de Concertation des Actions des ONG
Dr. Ibrahim TOGOLA, Mali-Folkecenter*

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
1. QUELQUES INFORMATIONS SUR LE MALI	2
2. DESERTIFICATION ET MIGRATIONS	3
2.1. Types de migrations enregistrées au Mali	4
2.1.1. Migrations internes	4
2.1.2. Migrations internationales	5
2.2. Conséquences sur la gestion des ressources naturelles	6
3. GESTION DU PHENOMENE MIGRATOIRE AU MALI	6
3.1. Actions menées par l'Etat	7
3.2. Actions menées par les Pays d'accueil	7
3.3. Actions menées par les ONGs et les Organisations communautaires de base	7
4. CONCLUSION	8

INTRODUCTION

Les pays africains situés au sud du Sahara sont majoritairement touchés par les effets paupérisant de la sécheresse et de la désertification. Les conséquences les plus visibles sont l'extension de la pauvreté, la dégradation des terres de parcours, la déforestation, la perte de la fertilité des sols et une baisse des rendements agricoles.

De nos jours les liens étroits entre désertification et migrations surtout en zones rurales ne sont plus à démontrer. En effet au Mali comme dans de nombreux autres pays touchés par le fléau de la désertification, les habitants des zones hostiles en l'absence d'alternatives viables sont contraints de migrer vers des zones plus clémentes du pays et d'autres passent les frontières. Ces migrations qui participent largement à l'aggravation des pressions sur les ressources naturelles et l'environnement en général sont à l'origine de tensions et conflits sociaux lourds de conséquences.

Ce faisant, les pays sahélo - sahariens sentent de plus en plus durement les effets de la désertification notamment dans leurs parties désertiques ou arides qui représentent parfois plus des deux tiers de leur territoire.

La précarité climatique, les sécheresses fréquentes et marquées sont en partie responsables de la dégradation des ressources naturelles. Aussi dans les pays sahélo – sahariens, la dégradation des conditions climatiques doit être vue sous différents aspects : réduction de la pluviométrie et du niveau des eaux des cours d'eau, perte en forêts et en pâturages, réduction de la fertilité des sols, abaissement des nappes phréatiques, diminution des superficies cultivables par érosion et/ou par recouvrement des bonnes terres par des alluvions ou des colluvions infertiles et la diminution voire même la disparition d'espèces végétales et animales.

La présente communication portant sur la relation réciproque de cause à effet entre la désertification et les migrations des populations au sud du Sahara s'inscrit dans le cadre de la Conférence internationale sur le thème : « *Jeunesse et Lutte Contre la Désertification* ».

Elle met l'accent sur l'intensité des migrations causées principalement par la désertification, leurs conséquences socioéconomiques, leurs conséquences sur la gestion des ressources naturelles et le point des efforts et initiatives de gestion de ce phénomène qui touche largement la jeunesse des pays concernés.

1. QUELQUES INFORMATIONS SUR LE MALI

Le Mali, pays sahélien, enclavé au cœur de l'Afrique de l'Ouest couvre une superficie 1. 241.238 km². Il partage ses frontières avec sept pays: Algérie, Mauritanie, Sénégal, Niger, Burkina Faso, Côte d'Ivoire et la République de Guinée.

Le pays est largement tributaire des conditions climatiques. Le climat, intertropical continental est caractérisé par l'alternance d'une large saison sèche et d'une saison des pluies allant de 1-2 mois au Nord à 5-6 mois au Sud qui est d'ailleurs très irrégulière dans le temps et dans l'espace. Il est devenu plus aride à partir de la sécheresse de 1972, avec une diminution globale des pluies utiles sur l'ensemble du pays et un déplacement des isohyètes d'environ 200 km vers le Sud (PNAE, 1998).

La pluviométrie annuelle inférieure à 200 mm en zone saharienne est comprise entre 200 mm et 600 mm dans le sahel et entre 600 mm et 1200 mm en zone soudanienne. La zone soudano guinéenne au sud du pays reçoit plus 1200 mm par an.

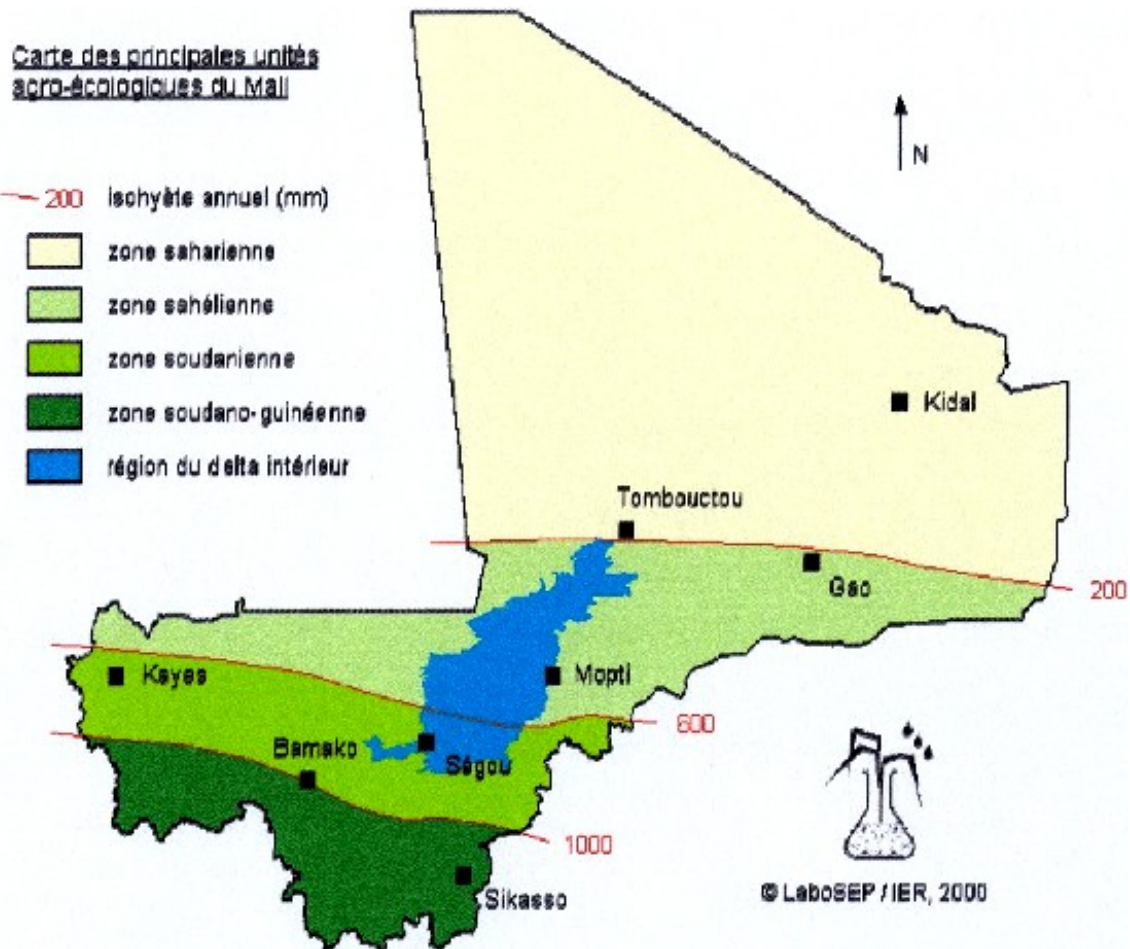


Figure 1 : Carte des Zones éco climatiques (Source : Rapport National sur l'état de l'environnement 2005, Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement)

La population du Mali était estimée à environ 11,1 millions d'habitants en 2003 dont 50,5% de femmes avec un accent particulier dans la région de Kayes qui enregistre la plus faible proportion de résident de sexe masculin et l'exception dans la région de Sikasso où les hommes représentent près de 52 % de la population. Le taux de croissance démographique est de 2,2%.

La population est à majorité rurale, environ 73%. Cependant, la croissance de la population urbaine reste plus importante, 4,1% de taux de croissance annuelle contre 1,4% en milieu rural. Entre les deux derniers recensements généraux de la population et de l'habitat de 1987 et 1998, la population a passé de 7,7 millions à 9,8 millions.

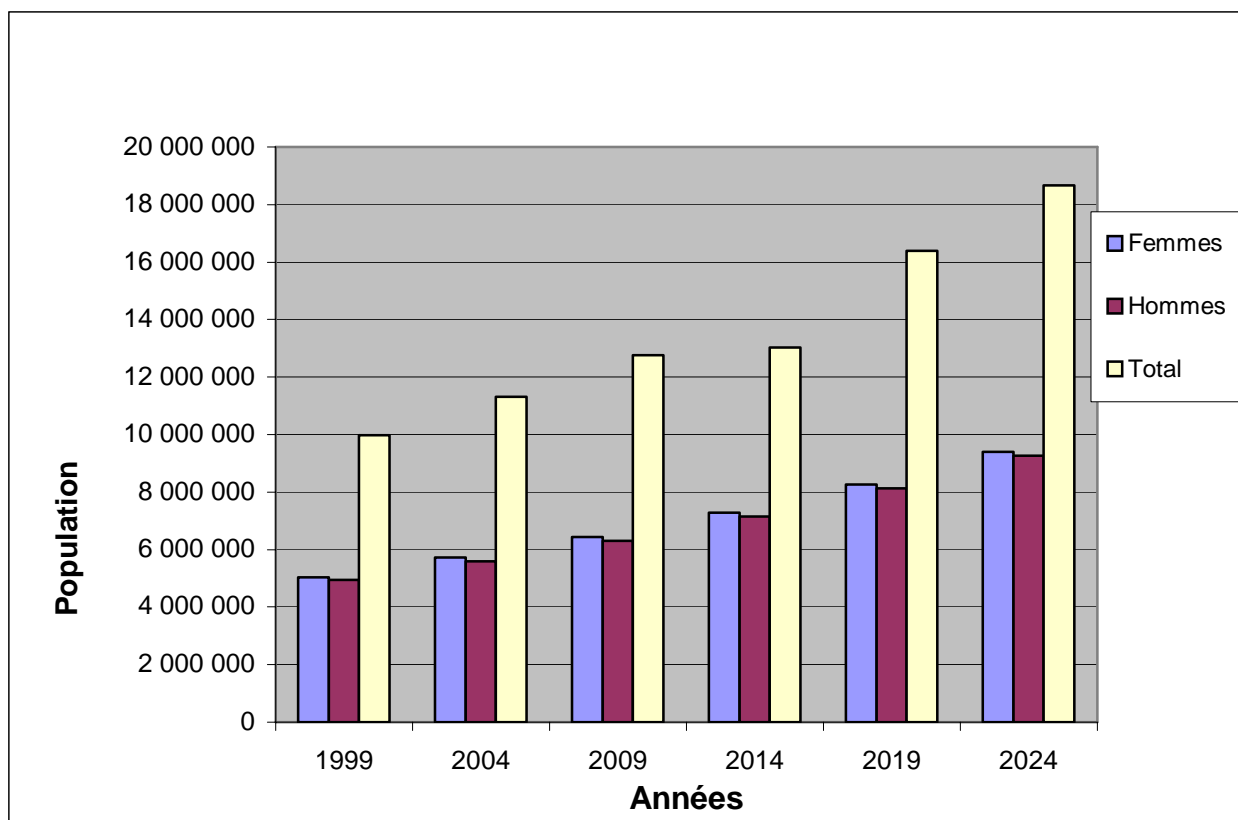


Figure 2 : Estimation de la population du Mali 1999-2024

Source : Direction Nationale de la Population, Rapport Annuel 2002

2. DESERTIFICATION ET MIGRATIONS

Les mouvements migratoires sont et demeurent une réalité sociale qui fait partie intégrante des modes d'utilisation de l'espace par les populations au sud du Sahara compte tenu de l'aggravation des effets de la désertification et la pauvreté. En effet les pays au sud du Sahara sont caractérisés par la pratique de l'agriculture itinérante grande consommatrice d'espace avec parfois des changements de résidence (hameaux de culture), et aussi par le nomadisme et la transhumance se traduisant par le déplacement des hommes et des troupeaux à la recherche de l'eau et des pâturages. Cependant les migrations consécutives à l'accentuation du phénomène de la désertification connaissent de nos jours une intensification sans précédent. Les drames humains intervenus au cours de cette année 2006 au large des Iles Canaris en sont une preuve palpante

Pour citer le Secrétaire Général des Nations Unies Monsieur Kofi Annan à l'occasion de la journée mondiale de l'environnement 2006: «le problème de la désertification est particulièrement grave en Afrique subsaharienne et en Asie du sud, où il constitue un obstacle de taille à l'élimination de la misère et de la faim, ainsi qu'à la préservation de l'environnement, objectifs que tous les pays du monde se sont engagés à atteindre d'ici à 2015 dans le cadre d'un vaste programme dont la réalisation donnerait à l'humanité un avenir plus sûr. Selon le Secrétaire Général des Nations Unies, il est par ailleurs de plus en plus clair que la dégradation des terres arides et la nécessité de partager des ressources de plus en plus rares sont un facteur de conflit. En outre, ceux qui ne peuvent plus subsister dans les zones arides viennent grossir les rangs des réfugiés écologiques et économiques grevant les ressources déjà très sollicitées des villes du monde en développement ».

Face à l'impératif de survie à court terme, les populations des zones rurales déshéritées effectuent des déplacements plus massifs, plus lointains et de plus longue durée. Dans le contexte actuel, le phénomène migratoire est un facteur de grande importance aux plans démographique, économique et écologique.

Au Mali, l'aggravation du phénomène de la désertification a fortement contribué à accentuer les mouvements migratoires maliens vers l'intérieur et à l'étranger comme stratégie alternative individuelle et de groupes sociaux.

A cet égard comme partout ailleurs en Afrique au Sud du Sahara, le besoin d'argent frais devenu aujourd'hui presque aussi fondamental que celui de manger et boire se présente comme un facteur d'intensification des migrations. Bien que ne constituant ni une mode ni un phénomène récent, le coût humain de la migration est aujourd'hui plus élevé qu'on ne pense. A titre de rappel plusieurs dizaines de ressortissants des pays sahéliens candidats à l'émigration vers l'Europe ont perdu la vie à travers l'utilisation de réseaux de passeurs. En plus même dans les zones d'accueil à l'intérieur de ces pays de nombreux conflits autour de l'usage des ressources ont fait des morts d'homme.

2.1. Types de migrations enregistrées au Mali

D'une manière générale, la désertification et la sécheresse ont rendue l'émigration rurale malienne plus massive, plus lointaine et plus longue à travers principalement deux (02) types de migration : les migrations internes (l'exode rural) et les migrations internationales.

L'exode rural et les migrations internationales sont à l'origine de déplacements de populations en détresse et désemparées par l'adversité des conditions locales vers d'autres régions plus favorisées à l'intérieur du pays et à l'étranger. Pour mieux saisir la nature profonde de ces migrations internes et internationales, notre analyse est largement basée sur les résultats des premières études conduites au Mali auprès des ménages par le Réseau Migration et Urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO) en 1992 et 1993. Il sera également fait référence aux cas du Nord du Mali et l'Ouest (Région de Kayes) comme zones à forte émigration.

2.1.1. Migrations internes

Les mouvements migratoires internes d'origine rurale occupent une grande place au sein des migrations maliennes. L'économie malienne étant principalement basée sur le secteur primaire, les conditions de vie notamment en milieu rural sont étroitement liés à la péjoration des conditions climatiques et au processus de désertification. C'est ainsi que le pays a connu des déplacements massifs de ruraux suite aux grandes sécheresses des années 1972 et 1984. Dans ces deux cas, le flux migratoire s'est essentiellement opéré du Nord Est au Sud Ouest du pays. Ils ont particulièrement touchés les régions de Gao, Tombouctou et Mopti comme zones de départ et celles de Sikasso, Ségou Mopti et du District de Bamako comme zones d'arrivée. De façon générale, cette population brutalement déracinée par le fléau de la sécheresse et de la désertification était constituée de 63 % d'hommes et de 37 % de femmes. De ces ensembles seuls 26,6 % étaient des actifs (Direction Nationale des Affaires Sociales 1985). Il semble qu'aucun des enfants de 0 à 14 ans qui représentaient 30 % de l'effectif concerné ne fréquentait l'école avant le départ.

Entre 1988 et 1992, la migration interne du Mali a concerné 8,6 % de la tranche de la population âgée de 15 ans et plus (REMUAO). Selon cette même source, elle représentait 51 % de l'ensemble des migrations maliennes, avec une forte prédominance de la migration au sein du milieu rural. La recherche de travail constitue un motif de

migration masculine vers les centres urbains. C'est ainsi que le flux de l'exode rural urbain à cause principalement du travail était pour la même période de 44,7 % pour les hommes et 31,5 % pour les femmes.

La part relativement faible 7 % de la migration intra rurale dans l'ensemble des migrations du Mali, ne traduit pas à priori les conséquences désastreuses de ce déplacement sur la gestion des ressources naturelles et de l'espace rural.

Au niveau des zones de départ, la région de Kayes avec en particulier les cercles de Yélimané et de Nioro et les régions de Tombouctou, Gao et Kidal sont des zones sensibles à l'émigration. Les deux (02) grands carrefours de la migration interne sont le District de Bamako et la région de Ségou avec 83,0 % des migrations internes.

2.1.2. Migrations internationales

Dans le système migratoire malien, la migration internationale occupe une place importante. La prise en compte et l'analyse de cette dimension des mouvements migratoires datent du début des années 1990. Certaines sources estiment que presque deux familles sur trois de la région de Kayes ont un de leurs émigrés en Afrique ou en Europe. Le milieu rural est le principal pourvoyeur de la migration internationale enregistrée au Mali.

Dans la région de Kayes, l'émigration affecte 40 % de la population et concerne les hommes âgés de 20 à 30 ans et les femmes de 15 à 25 ans. Plus de 70 % de cette migration a pour destination l'extérieur du Mali (REMUAO).

L'enquête du Plan Directeur de Développement de la Haute Vallée du fleuve Sénégal réalisée en 1992 a révélé que 10 % des émigrés de Bafoulabé vont outre mer, les 2/3 dans les Etats membres de l'Organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et 15 % dans les autres pays d'Afrique. Les 44 % des émigrés de la Kolombiné (commune de Kayes) partent dans les pays outre-mer et 33% vont dans d'autres pays d'Afrique. Tout ceci dénote de la culture de l'émigration qui s'est installée dans cette partie du pays.

Quant au Nord du pays, la migration internationale qui s'est accentuée avec la persistance de la sécheresse et des conditions écologiques difficiles est plutôt dirigée vers les pays de l'Afrique de l'Ouest en l'occurrence, le Ghana, le Nigéria et le Niger.

Elle est surtout constituée par une grande vague d'exode rural à la recherche de l'argent frais pendant la saison sèche. L'exode de travail, motif principal de départ des ressortissants de la région de Kayes est de faible intensité dans les mouvements migratoires du Nord.

En effet, en 1994, l'enquête menée par le Programme Environnement, Développement en zone aride dans les villages du cercle de Bourem a mis en évidence le départ massif des principaux actifs et chefs de ménage en exode vers les pays limitrophes Ghana, Nigeria et Niger. Cette même enquête DNEF/DNA/IARE a fait ressortir que 55 % des chefs de ménages de Konkorm et 48 % de ceux de Ouagaye étaient partis à l'étranger pour assurer la subsistance en raison notamment du drame complexe issu de l'aggravation de la dégradation des ressources naturelles (terres de culture, pâturages).

Dans l'ensemble les femmes contribuent pour 1/5 aux migrations internationales du Mali, dont les pôles de destination privilégiée sont la Côte d'Ivoire, le Niger et la Mauritanie, la France et plus récemment l'Espagne et les Etats-Unis.

Les recensements des maliens de l'extérieur effectués en 1995 et en 2001 ont donné respectivement **3.761.640** et **2.683.235** d'émigrés maliens répartis comme suit : (source MAEMEIA, 1996 ; MAEIA, 2002).

Tableau 1 : Répartition des émigrés maliens suivant les zones géographiques

Zones Géographiques	Effectif des migrants		Pourcentage	
	1995	2001	1995	2001
Afrique	3.631 385	2 419 875	96,5	90,20
Europe	102 000	156 100	2,7	5,8
Amérique	1 705	6 000	0,1	0,2
Asie	26 550	101 250	0,7	3,8
Total	3 761 640	2 683 235	100,00	100,00

Tableau 2 : Répartition spatiale des émigrés maliens en zone Afrique

Régions Africaines	Effectif des migrants		Pourcentage	
	1995	2001	1995	2001
Afrique de l'Ouest	2 961 500	2 156 000	81,65	89 ,10
Afrique Centrale	524 500	134 000	14,50	5,54
Afrique Orientale	-	3 000	-	0,12
Afrique du Nord	139 600	121 175	3,80	5,01
Afrique Australe	1 705	5 700	0,05	0,23
Total	3 627 305	2 419 875	100,00	100,00

2.2. Conséquences sur la gestion des ressources naturelles

Les migrations ont des incidences notables sur la gestion des ressources naturelles tant dans les zones départ que dans les zones d'accueil.

Dans les zones de départ

L'absence de la grande majorité des bras valides constitue une contrainte de tout premier rang à la conception et à l'exécution des travaux de maintien et d'amélioration de la fertilité du sol. Ainsi dans les régions Nord du Mali, Gao, Kidal, Tombouctou et à l'Ouest Kayes, la plupart des producteurs n'ayant pas adoptés des nouvelles technologies ne sont pas capables de produire un surplus pouvant être réinvesti dans l'amélioration de leurs performances. L'exploitation des ressources naturelles reste donc tributaire des pratiques traditionnelles inadaptées avec une plus grande participation des femmes. Suite au départ d'un nombre considérable de chefs de ménage, la femme rurale se retrouve investie de fait dans un nouveau rôle pour l'accomplissement duquel elle n'était pas préparée.

Dans les zones d'accueil

Les nombreux ruraux qui ont été contraints à migrer à l'intérieur du Mali suite à la sécheresse et à la désertification pratiquent presque toujours des systèmes de production extensifs. Ils contribuent ainsi à la réduction du temps de jachères, toute chose qui

empêche la régénération des capacités productives des sols. Malgré l'absence de mesures de terrain fiables sur des longues périodes, les modifications et les prélèvements effectués par l'homme et ses troupeaux sur le milieu d'accueil sont perceptibles.

Aujourd'hui, la surexploitation par les migrants des ressources naturelles immédiatement disponibles et accessibles en vue de parer au plus pressé accroît les difficultés de maîtrise de leur gestion et de celle de l'espace en général. Il n'est pas rare de voir les migrants procéder à de nouveaux déplacements une fois le seuil de rupture atteint au niveau de leur site. Ceci a donné naissance à une multitude de hameaux de culture abandonnés dans la nature (régions de Kayes et de Koulikoro) et à de nouvelles installations.

A la faveur de l'introduction de la culture de coton dans le cercle de Kita, le rythme de déboisement de cette localité s'est trouvé fortement accéléré avec l'arrivée de nouveaux occupants. Aussi un nombre appréciable de ces migrants pratiquent un braconnage intense dans la seule Réserve de la Biosphère du pays (Boucle du Baoulé) et dans les aires protégées le long des rails.

Le courant de l'exode rural qui s'est cristallisé autour de l'exploitation du bois énergie pour l'approvisionnement des grandes villes du pays (Bamako, Mopti, Ségou, Kayes) a mis à rude épreuve les formations végétales tout autour de ces centres urbains. Ainsi la forêt classée de Tienfala, connaît aujourd'hui un niveau de dégradation sans précédent tandis que le bois de chauffe vendu à Mopti provient des forêts situées à 50 km de cette ville (Stratégie Energie Domestique 1999), qui ne font l'objet d'aucun aménagement.

Selon le rapport sur l'état de l'environnement 2005, les prélèvements pour les besoins de bois énergie sont estimés à 7 millions de tonnes par an. Ces prélèvements correspondent au potentiel de régénération du capital forestier du Mali.

3. GESTION DU PHENOMENE MIGRATOIRE AU MALI

La migration est un fait incontestable qu'on ne peut pas stopper mais plutôt mieux gérer. Selon le rapport des Nations Unies **les migrations "Sud-Sud" sont à peu près aussi fréquentes que les migrations "Sud-Nord"** et les pays du Nord sont aussi des lieux de départ : **la France compte par exemple 700 000 émigrés**, qu'on appelle "expatriés". Il en résulte que le phénomène migratoire touche la quasi totalité des pays du monde. C'est dans la perspective de procéder à une meilleure gestion du phénomène migratoire que la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille a été élaborée. A ce jour cet instrument a été ratifié par 34 pays seulement, soit à peine 17%),

Au Mali, les pouvoirs publics et un nombre de plus en plus grand d'acteurs de la société civile investissent des efforts dans la gestion du phénomène migratoire afin qu'il rapporte des avantages pour tous.

3.1. Actions menées par l'Etat

Elles sont d'ordre politique, institutionnel et technique. Le Mali ne dispose pas à proprement parler d'une politique d'Emigration. Toutefois, dans la Politique Nationale de Population adoptée par le Gouvernement en 2005 des éléments d'une stratégie de gestion de l'émigration sont définis.

Naguère marginalisés, c'est au cours de la conférence Nationale souveraine tenue du **22 juillet au 12 août 1991** que les délégués Maliens de l'Extérieur largement représentés à cette rencontre créaient une association dénommée le **Haut Conseil des Maliens de**

l'Extérieur (HCME) dont les démembrements se retrouvent dans tous les pays où réside une Colonie malienne.

A ce jour, le Haut conseil des Maliens de l'Extérieur dispose de représentants au sein de certaines institutions de la République comme : le Conseil Economique, Social et Culturel et très prochainement le Haut Conseil des Collectivités Territoriales. Les maliens de l'extérieur participent aux élections présidentielles. La 1ère Région du Mali, la Région de Kayes est celle qui fournit le plus fort contingent d'émigrés.

Aussi, en vue d'une meilleure gestion de cette importante frange de la population, il a été créé, tour à tour, de 1991 à 1993, un Ministère Délégué, une Délégation Générale, depuis **mai 2004, un Ministère chargé des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine**. Ce département est chargé entre autres :

- d'assurer une meilleure protection de nos compatriotes dans leur pays de résidence en négociant et en faisant signer des « Accords d'Etablissement et de Libre circulation des Personnes et des Biens » ;
- de créer les conditions d'un meilleur retour au pays en organisant leur insertion dans le processus de développement économique du pays.

La création **en 2003** d'une Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ) constitue un signal fort de l'engagement des autorités du pays en faveur d'une participation responsable des jeunes maliens et maliennes dans le développement économique et social de leur pays. Cette Agence est dotée d'un programme de travail qui intègre la lutte contre l'émigration et l'exode rural.

3.2 Actions menées par les Pays d'accueil

Il s'agit essentiellement de la France qui intervient dans le domaine de la réinsertion des émigrés de retour à travers notamment la Cellule Migration et Développement et l'Office des Migrations Internationales de Kayes et le Groupe de Recherche et de Réalisation pour le Développement Rural (GRDR) dans le Tiers-Monde.

Le partenariat établi entre les pays de départ et les pays d'accueil se fonde de plus en plus sur le concept de co-développement et la coopération décentralisée.

3.3. Actions menées par les ONGs et les Organisations communautaires de base

Après les grandes sécheresses des années 1972 et de 1984 l'ensemble des pays du Sahel ont enregistré l'émergence d'ONGs et Associations de jeunes intervenant dans la lutte contre la désertification à diverses échelles (village, commune, cercle etc.). Au Mali de nombreux groupements de jeunes et d'ONGs (GCOZA, AFAD, Mali - Folkecenter, CCA/ONG, CAFO, SECO/ONG, Fédération des Jeunes Ruraux, Club UNESCO des jeunes) participent pleinement aux actions de lutte contre la désertification à travers le reboisement, la restauration des terres dégradées et la sensibilisation des populations pour l'adoption des bonnes pratiques.

Parmi ces actions on peut citer l'exemple de l'ONG Mali - Folkecenter qui s'investit de plus en plus dans la lutte contre la désertification et la création d'emplois au niveau des jeunes, des femmes et des ruraux à travers la promotion de techniques et technologies simples et adaptées. Cette ONG a entrepris la promotion du Pourghère (*Jatropha L curas*) *comme outil de lutte contre la désertification et facteur de création d'emplois pour la lutte contre la pauvreté*.

Cette plante locale à croissance rapide est adaptée à la situation agro écologique de l'Afrique sahélienne et peut être utilisée pour la restauration de sols dégradés et en

même temps pour la production de savon, de l'huile et de tourteaux (que l'on peut utiliser comme fertilisant organique).

L'utilisation de l'huile de pourghère dans le transport comme carburant permet de réduire les émissions de CO2 d'où l'atténuation des effets des changements climatiques. La conversion d'un moteur afin qu'il fonctionne à l'huile de pourghère est un processus qui est aujourd'hui une réalité au Mali.

Comme conséquence directe de ces actions, les femmes, les enfants et les jeunes se sont engagés dans l'organisation de la filière pourghère comme activité génératrice de revenus. Des associations de femmes produisent le savon de pourghère qui est assez demandé sur les marchés aux niveaux des cercles et chefs lieux de régions. Ainsi pour les populations rurales, la possibilité de vendre les graines de pourghère est une incitation à aménager des haies de protection : par exemple au terme de 2 campagnes d'achat au Mali, ces haies ont marqué une extension de 48% grâce à de nouvelles plantations (source : valorisation de la plante pourghère : les acquis, Centre national d'énergie solaire Octobre 2000).

En outre, cette plante s'est avérée efficace dans la lutte contre l'érosion hydrique et éolienne de même que pour la fixation des berges des cours d'eau et des canaux d'irrigation.

La réalisation de plantations de 32 ha de pourghère sur des terres dégradées des villages de Tiécourabougou et Séribougou (commune rurale de Didiéni) avec l'appui technique et financier de Mali Folkecenter a permis la mise en place de deux (02) plateformes fonctionnant à l'huile de pourghère pour le compte de l'Association des femmes de chacune des localités concernées. Cette initiative a favorisé la création de dix emplois permanents et de plusieurs autres opportunités indirectes contribuant ainsi à la réduction de l'exode rural vers la ville de Kayes.

(Voir ci-joint pour informations détaillées le rapport de l'ONG Mali – Folkecenter intitulé : *Le Pourghère (Jatropha L curas) comme outil de lutte contre la désertification et facteur de création d'emplois.*

4. CONCLUSION

Il ressort de tout ce qui précède qu'il existe des liens très étroits entre la migration, la pauvreté et la désertification. Compte tenu de l'intensité des différents phénomènes il devient nécessaire pour l'ensemble des acteurs concernés (Etats, Collectivités, Sociétés Civiles, ONGs et Privés) de conjuguer leurs efforts en vue d'entreprendre des actions de développement socialement acceptables, économiquement viables et écologiquement possibles. De telles actions pourraient garantir :

- l'amélioration des opportunités pour le commerce et l'entrepreneuriat, en faisant la promotion, entre autres mesures, de l'accès au marché des produits environnementaux.
- l'élargissement de l'accès à une technologie –écologique appropriée sur le plan local.
- la réduction de la vulnérabilité des populations aux changements environnementaux, en investissant dans l'irrigation et en renforçant les systèmes d'alerte avancée et d'évaluation en ce qui concerne les changements climatiques et les catastrophes naturelles.